

03/01/2011

Repérage du lieu de la compétition (a)

Un fléchage vers le lieu de la compétition lisible et visible doit être établi, en accord avec les autorités, sur les axes routiers principaux à l'entrée de la ville ainsi qu'à partir des gares ou aéroports si nécessaires.

Horaires et pistes (a)

➤ Pointage : à partir de 7h30. Finale : à partir de 15h00.

➤ Nombre de pistes : 16 ou plus pour effectuer le tour de poule en une vague, dont **4 équipées** de systèmes chronométriques et d'indications des scores.

Engagements et pointage (a et b)

☞ Pour les licenciés FFE : Les clubs doivent engager leurs tireuses et leur arbitre avec le système « Engagements en ligne » sur le site web de la FFE.

☞ Pour les non licenciés FFE : Les engagements doivent être faits transmis aux organisateurs par les clubs des tireuses. Aucun engagement individuel ne peut être accepté.

La date de clôture des inscriptions est **le mercredi (23h59, heure de Paris) (Cf. CD FFE du 19/09/2009), précédent l'épreuve.**

Le pointage des tireuses et des arbitres doit se faire le matin de l'épreuve (une table de pointage par tranche de 50 tireurs).

Les tireurs doivent s'acquitter d'un droit d'engagement **de 10€.**

En cas d'absence de tireurs d'un club engagés à l'épreuve, les responsables du club ou à défaut les autres tireurs présents doivent s'acquitter des frais d'engagement correspondant à la totalité des tireurs engagés par le club, sous peine de se voir exclure de la compétition.

Dans le cas où tous les tireurs engagés sont absents, le droit pour le club de participer à la prochaine compétition fédérale est conditionné par la justification du paiement des droits d'engagement au club organisateur. (Décision du CD FFE du 29/03/2008)

En cas de contestation, le tireur doit être en mesure de justifier de son identité, par des pièces officielles (carte d'identité, permis de conduire, ...) auprès du directoire technique, sous peine d'exclusion de l'épreuve.

Le Directoire Technique (a) (décision du CD FFE du 29/03/2008)

Il est composé de **3 personnes** : un membre de la Commission d'arme, un membre de la CNA, le CTS ou son représentant.

Il est chargé de faire respecter la réglementation en vigueur et de veiller au bon déroulement de la compétition.

03/01/2011

La couverture médicale (d)

Un médecin doit être présent. Ce médecin doit être licencié à la FFE pour être assuré, **à moins qu'il ne rapporte la preuve qu'il est d'ores et déjà couvert par son assurance professionnelle pour ce risque spécifique.**

Les organisateurs sont tenus à une obligation générale de sécurité. Dans ce cadre, notamment les moyens médicaux doivent être adaptés au nombre de participants, à la durée et au lieu dans lequel se déroule la manifestation pour qu'une équipe médicale adéquate à l'évènement puisse intervenir en cas de besoin le plus rapidement possible. (Cf CD FFE du 21/06/2008)

Arbitrage (c)

Les clubs qui engagent **plus de trois tireurs** sont tenus de présenter un arbitre au pointage.

La Commission Nationale d'Arbitrage adressera à l'organisateur, 15 jours avant l'épreuve, la liste des arbitres à convoquer (au moins 8).

Sont autorisés à arbitrer : les arbitres régionaux à partir de juniors, les Nationaux, les Internationaux, les Maîtres d'Armes.

Formule de la compétition

Classement initial des tireuses pour la constitution des poules

Sont classées dans l'ordre :

1. Les tireuses classées entre la 1^{ère} et la 64^{ème} place du classement FIE
2. Les tireuses classées au classement national
3. Les autres tireuses (pas de numéro de série)

→ Pré tournoi

16 exemptées maximum :

- **Les 10 premières du classement d'entrée**
- **Les 4 finalistes de la 1^{ère} division du circuit précédent si pas dans les 10**
- **les 2 premières de la D2 du circuit précédent**

- Tour de poule à 7 et 6 avec décalage par nations si des étrangères non licenciés FFE sont présentes et par clubs dans tous les cas.

- **10 et 20 %** d'éliminées maximum pour faire des poules de 6 au deuxième tour (D1 et D2)

→ 1^{ère} division

- Les 16 exemptées + **le double du nombre de poules du pré tournoi. + « x » tireuses pour arriver à des poules de 6.** En cas d'égalité à la **x^{ème}** place, c'est la tireuse la mieux classée au classement d'entrée qui prendra cette place.

- **« x »** poules **de 6** avec décalage par nations si des étrangères non licenciés FFE sont présentes et par clubs dans tous les cas.

- **-« x »** qualifiées, **10 à 20% 'éliminées Maximum.** En cas d'égalité à la **dernière place du tableau,** c'est la tireuse la mieux classée au classement d'entrée qui prendra cette place.



CATEGORIE
EPEE DAMES SENIORS
Fédération Française d'Éscrime



03/01/2011

→ 2^{ème} division

- Pour les qualifiées à l'issue **du pré tournoi** - Poules de 6 avec décalage par nations si des étrangères non licenciés FFE sont présentes et par clubs dans tous les cas. **10 à 20% éliminées Maximum**

Tableau d'élimination directe

Constitution des tableaux : **sur le tour de poule de D1 et D2**

→ **1^{ère} division faux Tableau de 64 :**

→ **2^{ème} division faux tableau de 64.** (Le tableau D2 doit se terminer avant les ½ finales du tableau D1)

L'organisateur mettra en ligne sur son site et celui de la commission épée dames, les 16 tireuses exemptes.

Si des tireuses exemptées étaient absentes, le nombre de qualifiées qui entrent dans le tableau de 1^{ère} division, après le pré tournoi sera le double du nombre de poules du pré tournoi + le nombre d'absentes des 16

Les 3^{ème} ex æquo de la 2^{ème} division marqueront le même nombre de points.

Affichage / Protocole (a)

A chaque étape de la compétition, l'organisateur devra procéder à un affichage (présents, poules, tableaux etc...).

L'organisateur s'attachera à faire une présentation des huit finalistes au public en énonçant leur palmarès.

Gestion informatique et transmission des résultats (a et b)

1/ La compétition devra être gérée avec le logiciel **désigné par la FFE.**

2/ Dès la fin de la compétition, la diffusion des résultats doit être faite par courrier électronique à la FFE alexandre.rumpli@escrime-ffe.fr (les résultats complets au format PDF, le répertoire complet, les fichiers fff (ex : amiens_ehs.fff), la composition du Directoire Technique.)

3/ Dès la fin de l'épreuve, les organisateurs ont l'obligation de publier sur le site internet fédéral (au format PDF) les résultats de l'épreuve dans la rubrique « engagement en ligne ». (Cf. mode d'emploi des engagements en ligne)

Contact à la FFE pour toutes informations complémentaires : ffe@escrime-ffe.fr

a : cf. Cahier des charges pour les circuits nationaux

b : cf. Mode d'emploi pour les engagements en ligne

c : cf. Réglementation de l'arbitrage

d : cf. Règlement médical